

# IFLA. 58<sup>e</sup> conférence.

## New-Delhi

30 août- 5 septembre 1992

---

*"Les livres sont faits pour être utilisés"*

*"A chaque lecteur son livre"*

*"A chaque livre son lecteur"*

*"Economiser le temps du lecteur"*

*"La Bibliothèque est un organisme en développement"*

*Ranganathan*

**L**es congressistes (1 173 dont 373 Indiens) et 85 exposants ont été accueillis à New Delhi, en fin de mousson. Première conférence de l'IFLA organisée en Asie, cette 58e session qui avait pour thème "Perspectives de la politique des bibliothèques et de l'information", a permis de célébrer le centenaire de la naissance de Ranganathan (1892-1972), grande figure de la bibliothéconomie mondiale.

Une soixantaine de Français ont participé aux travaux des différentes sections. La France a été particulièrement présente à travers l'action de son Ambassade qui a porté un intérêt particulier à cette manifestation en organisant pour tous les congressistes, une réception et un spectacle de danses indiennes et un stand du livre français à l'exposition professionnelle. Eric Grolier a présenté une importante communication sur

la bibliothèque de l'Université Simon Bolivar à Caracas, Vénézuéla, a abordé de façon générale les racines de l'illettrisme. Geeta Dharmajan a présenté la revue pour enfants KATHA, ses buts pédagogiques et ludiques, et le succès remporté par cette revue simple mais non simpliste, jusque dans les bidonvilles ; par exemple, la mise en page du texte se répartit sur une seule colonne car l'expérience a prouvé que la mise en page sur deux colonnes déroutait le lecteur débutant. Geneviève Patte, après le rappel de vérités sur l'illettrisme, a parlé des expériences réussies au Zimbabwe, Sénégal, Vénézuéla et Mali. Son texte sera sans doute publié dans le cadre du projet de lutte contre l'illettrisme soutenu par la section.

Marielle de Miribel

Ranganathan à la séance d'ouverture du congrès.<sup>(1)</sup>

## Section des bibliothèques pour enfants

Les intervenants proposés par la section ont présenté, lors de la session ouverte, deux études sur le livre et les bibliothèques pour enfants en Inde, avec une présentation originale des activités du Children Book Trust, et des réalisations des Home Libraries, initiative originale de l'AWIC (Association des écrivains et illustrateurs pour la jeunesse). L'assistance, dans une salle prévue pour 48 personnes et qui en accueillit 65 (dont 25 collègues indiens), a participé avec beaucoup d'intérêt au débat qui a suivi. Beaucoup d'aspects ont été abordés, notamment l'existence en Inde et au Brésil, de "buildings" réservés aux enfants dans les bibliothèques nationales.

Au cours de la journée d'atelier, organisée par les sections des bibliothèques pour aveugles, pour enfants, et publiques, et consacrée à la lutte contre l'illettrisme, il y eut trois interventions : Rosario Gassol de Horowitz, directeur de

## Section des bibliothèques pour aveugles

La section a poursuivi à l'occasion de ce congrès les principaux objectifs inscrits dans son programme de travail pour 1992-1997 :

1/ *Encourager la mise en place de services de bibliothèques pour handicapés visuels dans les pays en voie de développement.* Un séminaire de formation s'est ainsi tenu du 24 au 28 août 1992 à Dehradun (Inde), réunissant 50 participants (dont 15 handicapés visuels) de pays d'Asie et en particulier de l'Inde. Ce fut l'occasion de mieux comprendre la situation en Inde : 12 millions d'aveugles, 7% seulement d'enfants handicapés visuels scolarisés, renforçant le fort pourcentage d'illettrés, ce fut aussi l'occasion de visiter des établissements spécialisés remarquables mais hélas trop peu nombreux en Inde : Institut national de Dehradun et ses bibliothèques, section pour aveugles des bibliothèques publiques de Delhi, avec l'idée originale d'un bibliobus consacré à la distribution de livres en braille... Ce séminaire pré-congrès a motivé les participants indiens pour l'organisation future d'une conférence nationale indienne sur les services de bibliothèques aux handicapés visuels en Inde. Un autre séminaire de sensibilisation et formation de même type doit se tenir en février 1993 à Cuba pour les pays en voie de développement d'Amé-

rique latine et des Caraïbes, en coopération avec le programme ALP de l'IFLA.

2/ *Sensibiliser les bibliothécaires de tous pays à la nécessité de répondre aux besoins de lecture et d'information des handicapés visuels :* au congrès, un atelier commun s'est ainsi tenu avec les sections des bibliothèques publiques et des bibliothèques pour enfants, sur le thème de la lutte contre l'illettrisme (touchant autant parfois les sourds ou les aveugles d'Europe que les bidonvilles d'Inde ou d'Afrique). Au prochain Congrès de l'IFLA à Barcelone en août 1993, un atelier commun devrait se tenir avec la section "Formation et enseignement" sur la formation proposée dans les écoles de bibliothécaires pour répondre aux besoins de ces publics "empêchés de lecture".

3/ *Aplanir des obstacles à la libre circulation des documents adaptés aux personnes handicapées visuelles :* problèmes de douane parfois, problèmes de droits d'auteurs souvent. La section des bibliothèques pour aveugles a décidé de rester vigilante aux modifications se profilant dans le cadre de la nouvelle législation européenne, mais aussi de participer aux travaux de l'IFLA et l'Unesco sur les questions de droits d'auteurs dans les bibliothèques et enfin de faire respecter l'accès à l'information pour les personnes "empêchées de lecture".

Marie-José Poitevin  
BM de Caen

Secrétaire de la Section  
des bibliothèques pour aveugles

## Section de bibliographie

Le **Comité permanent** de la section a discuté de l'opportunité d'organiser une conférence internationale sur les bibliographies nationales en 1997. En effet, en 1991 des collègues russes avaient demandé à l'ISO (ISO/TC46/SC9) de préparer des textes normatifs sur les bibliographies nationales courantes et rétrospectives. L'ISO ayant transmis cette demande à l'IFLA, la Division du Contrôle bibliographique avait répondu qu'un important travail de normalisation avait déjà été fait dans le cadre du Congrès international sur les bibliographies nationales qui s'était tenu à Paris en 1977 sous l'égide de l'Unesco. La Division attirait ainsi l'attention de

(1) NDLR : Nous publierons cet article ainsi que celui de Mariétou Diongue-Diop sur les bibliothèques en Afrique francophone et le rapport de Dominique Diguët sur la Lecture et la documentation dans le Tiers monde (l'exemple de l'Inde) dans le Bulletin n°158 consacré aux relations internationales.

l'ISO sur la nécessité de prendre en compte l'existant avant d'entreprendre l'élaboration de nouveaux textes. L'ISO/TC46/SC9 a alors demandé à l'IFLA d'examiner les recommandations existantes, de déterminer si elles avaient besoin d'être révisées et d'en assurer la disponibilité auprès de tous les professionnels.

Lors du Congrès de l'IFLA de Moscou en 1991, la Section de bibliographie qui a en son sein des spécialistes des bibliographies nationales, s'est vu confier la tâche d'examiner les recommandations énoncées en 1977 et de définir dans quelle mesure elles devaient être mises à jour pour répondre aux nouvelles circonstances et aux nouvelles technologies auxquelles sont aujourd'hui confrontées les bibliographies nationales. Le travail d'expertise a été mené par Barbara Bell (College of Wooster, USA), auteur de *An annotated guide current national bibliographies*, Chadwyck-Healey, 1986, qui a soumis son rapport au Comité permanent de la section à New Delhi. Il ressort de ce rapport que les recommandations énoncées à Paris en 1977 restent valables dans leur ensemble mais que leur mise à jour est nécessaire. Il faudrait les adapter à un nouveau contexte international car depuis 1977 l'écart s'est creusé entre les pays. En 1977, il y avait d'une part les pays qui avaient une bibliographie nationale et d'autre part ceux qui n'en avaient pas. Aujourd'hui le nombre de pays établissant une bibliographie nationale s'est accru, mais un fossé technologique important les sépare : les bibliographies nationales existantes ont des contenus et des périodicités très diverses. Une nouvelle conférence internationale permettrait de faire le point 30 ans après les premières recommandations, de réaffirmer les principes du dépôt légal et de préciser parmi les nouveaux supports ceux à recenser en priorité. Il faudrait inviter tous les partenaires de l'industrie éditoriale à participer au développement du catalogage avant publication et à l'établissement de règles simples visant à améliorer la diffusion des bibliographies nationales. Enfin les opérations de conversion rétrospective ont rendu caduques les principes de constitution des bibliographies nationales rétrospectives posés en 1986. Une nouvelle conférence devrait permettre d'étudier les apports de l'informatique dans ce domaine. Ce projet de la Section de bibliographie sera proposé au Bureau professionnel de l'IFLA. Plusieurs groupes pro-

fessionnels devraient s'y associer, notamment les Sections de catalogage, d'indexation, de technologie de l'information, des bibliothèques nationales et le Programme UBCIM. L'Unesco et la FID (Fédération Internationale de Documentation) seront également pressentis.

Une bonne centaine de collègues ont participé à la **réunion plénière**, consacrée aux deux thèmes déjà abordés à Moscou (cf. Bull. d'Informations de l'ABF, n°153, p.63) :

- Bibliographie nationale aujourd'hui, mémoire nationale demain. Cette année, Bob Holley (USA) s'est attaché à démontrer que les publications qui font l'objet des plus gros tirages et qui représentent une part importante de marché éditorial ne sont pas du tout recensées de façon exhaustive : romans de gare, fanzines, fascicules de jeux, publications à caractère pornographique... Ainsi pour un motif le plus souvent louable (la nécessité d'établir des priorités parmi les documents à recenser), la culture populaire échappe en partie à la bibliographie nationale. La mémoire nationale se trouve ainsi amputée et les générations à venir en auront une image quelque peu déformée.

- Coopération entre les anciens pays colonisateurs et les jeunes nations en matière de bibliographie nationale rétrospective. L'an dernier, l'Algérie avait fait part de son expérience. Cette année ont été traités les cas du Vietnam et du Cambodge. Le point sur la question a été fait par Helen Jarvis (Australie), responsable du projet VUC (Vietnamese Union Catalogue) et par Nicole Simon (responsable des Entrées étrangères à la BN, France), qui ont exposé le rôle joué par l'Australie et la France dans la reconstitution du patrimoine bibliographique du Vietnam et du Cambodge (il a été fait une traduction française de ces deux textes).

Françoise Bourdon

Présidente de la Section bibliographie.

## Section du prêt entre bibliothèques

Au cours de la **session ouverte** de la section il y a eu trois interventions :

1- *Le Protocole III : progrès et projets*, par Leigh Swain et Paula Tallin. Le protocole

## Contrôle d'autorité auteurs :

Une nouvelle édition de *Names of persons* est en chantier. L'un des principes du contrôle bibliographique universel dit que les usages nationaux doivent être respectés pour la structure des noms de personnes pris en vedettes. Mais il n'existe pas pour ceux-ci de recommandations valables internationalement telles que celles énoncées pour les collectifs dans Form and structure of corporate headings (IFLA, 1980). C'est pourquoi, les *Names of persons* recensent les pratiques de construction des noms pour les auteurs de chaque pays dans le but d'aider les organismes documentaires, et principalement les agences bibliographiques nationales, à établir de façon correcte toutes les vedettes noms de personnes qui servent de points d'accès à leurs bibliographies ou à leurs catalogues, qu'il s'agisse de nationaux ou d'étrangers. Chaque pays n'ayant pas encore publié sa liste ou son fichier d'autorité national fixant la forme des vedettes noms de personnes pour ses ressortissants, le recours aux *Names of persons* est indispensable pour assurer une cohérence des points d'accès dans les bibliographies et catalogues et dans les réservoirs bibliographiques qu'ils alimentent. Les notices bibliographiques diffusées à l'échelon national et international s'intègrent plus facilement dans les catalogues locaux quand leurs points d'accès noms de personnes sont compatibles entre eux. La troisième et dernière édition de *Names of persons* date de 1977 et le supplément qui la complète date de 1980. Ces deux documents sont épuisés depuis plusieurs années et une nouvelle édition serait la bienvenue. Au printemps 1992 une enquête internationale de faisabilité a été réalisée par Françoise Bourdon (Bibliothèque nationale) pour le Programme UBCIM de l'IFLA auprès de 153 pays ou territoires. Lors d'un atelier qui s'est déroulé dans le cadre du congrès de New Delhi, 80 délégués environ ont discuté le rapport d'enquête et décidé la mise en chantier d'une nouvelle édition. Une liste des volontaires acceptant de fournir les informations nécessaires pour la nouvelle édition a été dressée et un comité de rédaction a été constitué autour de Françoise Bourdon. Le projet devrait aboutir en 1994. Si vous souhaitez vous associer à cette entreprise ou recevoir le document de travail discuté à New Delhi, contactez : F. Bourdon, Responsable du Fichier d'autorité des auteurs de BN-OPALE, Bibliothèque Nationale, CCBT, 2 rue Vivienne, 75084 Paris cedex 02.

ILL est une norme de communication qui permet l'échange de messages de PIB entre les organismes bibliographiques utilisant des ordinateurs, des systèmes et des services de communications différents. Il a été approuvé en tant que norme internationale en 1991 (ISO 10160/10161). Des efforts sont actuellement en cours pour développer et mettre en oeuvre des logiciels et des systèmes basés sur ce protocole, afin de bénéficier de communications du PIB normalisées. Le but des auteurs était de fournir une description générale, non-technique, du protocole, et de souligner les efforts en cours pour mettre en oeuvre le protocole ILL dans un environnement de PIB. Des projets en cours, centrés sur l'utilisation de ce protocole dans un environnement international (ILIAD et ION) ont aussi été décrits.

2- *Bibliothèques scientifiques et techniques : une nouvelle approche du prêt inter-bibliothèque*, par E. Eronina, chef du Département du PIB de la Bibliothèque nationale publique pour la science et la technique (BNPST) à Moscou. Le système national unifié de PIB, comprenant toute l'ancienne URSS n'existe plus. Une centralisation excessive et les frontières des départements diminuent le nombre de demandes, prolongent le délai de réponse et augmentent le nombre de refus. Une nouvelle approche est fondée sur le principe du profit mutuel. Elle comprend :

- le passage à des services de prêt payants, ce qui rendra le PIB plus convivial et ajoutera de nouveaux services ;
- la participation active à la création et à l'utilisation de catalogues collectifs dans les infrastructures en réseau réparti ;
- l'automatisation, l'accès par télécommunications aux bases de données de la BNPST (300000 notices) avec commande ultérieure de copies et/ou des sources primaires.

La BNPST peut devenir coordinateur et "opérateur" principal de cette approche nouvelle, et sera reconnaissante aux bibliothèques et aux centres d'information étrangers pour tous les conseils et l'assistance qu'ils pourraient lui apporter.

3- *Améliorer le PIB au moyen de la fixation d'objectifs et de la mesure des performances*, par J. Willemse, Chief Director, University of South Africa. La disponibilité des publications dont on a besoin est

sans doute, du point de vue de l'utilisateur, la mesure la plus appropriée de l'efficacité d'une bibliothèque. Quoique la disponibilité immédiate soit l'idéal, le PIB offre cependant un moyen d'augmenter la disponibilité dans un délai satisfaisant. Avec le but d'obtenir une disponibilité maximale dans le temps le plus court, la Section du Prêt de l'Unisa Library a mis au point un certain nombre de mesures de performance pour déterminer son efficacité. Ces mesures ont été utiles pour déterminer les domaines qui posaient problème, qui pourraient contribuer à un service plus efficace par des moyens technologiques et autres (accès à la base SABINET ; utilisation de la télécopie pour l'envoi des demandes et la fourniture des articles de périodiques, et d'un service propre de camionnette pour les envois de monographies). Les principes sur lesquels sont basées les mesures de performance effectivement atteintes, ainsi que les facteurs contribuant à leur amélioration ont été brièvement décrits.

Lors d'une réunion du **Comité permanent**, le Dr. Hartmut Walravens de l'Agence internationale ISBN a débattu avec celui-ci à propos de "L'Application de l'ISBN dans les bibliothèques". Il a fait un bref compte rendu sur l'utilisation actuelle de l'ISBN. Bien que les multiples chiffres nécessaires pour l'ISBN puissent porter à confusion, au bout du compte les bibliothécaires trouvent l'ISBN très pratique. En effet, il est spécialement utile aux bibliothécaires chargés du prêt pour leurs réponses aux demandes d'ouvrages, car les nombres étant un langage plus universel que les lettres, l'ISBN peut faciliter le prêt. Le Comité a convenu qu'il pourrait être utile de poser dans la lettre d'information la question de l'utilisation de l'ISBN dans le prêt, et a suggéré de demander à l'OIL d'envoyer un questionnaire aux bibliothèques participant au prêt-inter et figurant sur ses listes afin d'obtenir de plus amples informations sur l'utilisation actuelle de l'ISBN et comment il pourrait être utilisé de façon plus profitable.

par Antonieta Moellon

## Le Comité IFLA sur le Copyright

Le Comité IFLA sur le copyright a été créé en avril 1991 à l'initiative du Bureau

professionnel, afin d'étudier les problèmes posés par les législations sur le copyright, du point de vue des utilisateurs et pour le compte des bibliothèques ou tout service d'information vis-à-vis de l'utilisateur final.

Le mandat de ce Comité est de deux ans. Sa composition, son domaine de compétence et ses objectifs ont été définis au cours de la réunion des Bureau professionnel et Bureau exécutif, les 26 et 27 novembre 1991.

Les premiers travaux ont commencé les 29 et 30 novembre 1991 à La Haye.

### Domaine de compétence

- Conseiller l'IFLA dans le domaine du copyright (et des droits voisins) et notamment en ce qui concerne le droit de prêt (lending right) et le droit de location (rental right), qui sont le plus en cause dans les services d'information ;
- Intercéder en faveur des utilisateurs de documents protégés par le copyright face aux titulaires des droits.

### Objectifs

- Travailler à une meilleure reconnaissance des droits des utilisateurs de services d'information ;
- Conseiller l'IFLA dans l'établissement de relations avec les titulaires de droits ;
- Faire le bilan de la situation actuelle tant en ce qui concerne la situation de fait, que la situation de droit dans chaque pays ;
- Etablir un rapport fondé sur le résultat de ce bilan, pour conseiller les bibliothèques et leur éviter des poursuites judiciaires ;
- Se faire entendre de certaines organisations internationales, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Commission des communautés européennes (CEE)... en tant que défenseur du droit de ses utilisateurs ;
- Organiser des rencontres sous les auspices de l'IFLA ;
- Préparer un rapport final à soumettre au Bureau exécutif au Congrès de Barcelone fin 1993.

Afin de remplir ses objectifs, le Comité IFLA sur le copyright a :

- établi et adressé à toutes les associations membres un questionnaire destiné à inventorier dans chaque pays les situations de fait, les dispositions légales et

les organismes éventuellement existants et destinés à régir le copyright ;  
- organisé à New-Delhi, le 2 septembre 1992, un atelier sur le copyright dont les travaux se résument ainsi :

On remarque que tant auprès des instances de décision nationales que supranationales ou internationales, les utilisateurs ne sont jamais représentés face aux titulaires de droit, et notamment face aux puissantes associations d'éditeurs.

De plus en tant qu'organisation internationale non gouvernementale, l'IFLA ne peut intervenir auprès des législateurs, mais en tant que Fédération internationale d'associations professionnelles, elle doit continuer à se positionner au niveau des utilisateurs.

Pour cela, elle devra élaborer une plate-

forme définissant les différents besoins communs aux services d'information et à partir de là, faire des propositions aux Fédérations nationales qui, après analyse, les exposeront à leur propre législateur dont elles doivent absolument se faire reconnaître comme défenseur des droits des utilisateurs (et si possible d'une seule voix).

Au niveau européen, le problème est plus complexe car les intérêts des bibliothèques sont éclatés au sein de plusieurs Directions générales (3 au moins). La nouvelle association EBLIDA (European bureau of library information and documentation association) s'est donné comme objectif de servir les intérêts du secteur de l'information "sans but lucratif" dans l'espace documentaire, en particulier auprès de la Commission européenne et du Parlement européen. Elle

portera une attention privilégiée aux propositions de la Commission européenne en matière de législation sur le droit de **prêt**, de protection juridique des banques de données, de **reprographie** et d'action culturelle pour la promotion du livre et de la lecture en Europe.

Par ailleurs, certaines législations tentent actuellement de mettre en place des dispositifs législatifs beaucoup plus restrictifs que par le passé quant au droit des utilisateurs. La même tendance grandissante s'observe au niveau de l'OMPI et de la CEE dont le projet de directive <sup>(2)</sup> semble aller dans le même sens.

C'est pourquoi, quel que soit le niveau où l'on se situe, il est indispensable au moins de conserver l'acquis, c'est-à-dire :

- maintenir pour les agences nationales de conservation qui ont pour mission de gérer le dépôt légal, le droit à la reproduction à des fins de sauvegarde ;
- maintenir le droit à la "reproduction pour l'usage privé du copiste".

Yvonne Abitbol-Touboul  
Conservateur

## ■ Section des statistiques

A la Section des statistiques, en plus des deux séances statutaires du comité permanent, se sont tenues deux réunions. Une réunion ouverte où M. Sujit K. Basu, statisticien de l'Indian Institute of management de Calcutta a exposé l'intérêt pour les bibliothécaires de recourir aux statistiques et à la méthode des probabilités quand il faut déterminer, grâce à un échantillonnage, le nombre de volumes à restaurer, le choix des volumes pour une collection de prêt, les effectifs nécessaires à un service d'information, etc. Dans chaque cas, il a souligné la nécessité d'identifier clairement le problème à résoudre, concevoir l'expérience en choisissant les facteurs à mettre en évidence, analyser les résultats sans se tromper sur les corrélations. Tout cela, n'est pas simple et il aurait fort intérêt à faire collaborer les bibliothécaires et les statisticiens. La deuxième partie de la contribution, qui était consa-

(2) Document 6968/92 intitulé : "Position commune... en vue de l'adoption de la directive relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle.

le taux d'utilisation des collections étrangères monographies et séries, langue par langue. Le résultat serait peut-être surprenant.

A la Bibliothèque universitaire d'Afrique du Sud, l'évaluation portait sur la réduction des délais nécessaires au prêt entre bibliothèques et le pourcentage de fourniture des documents par type de fournisseur. Le délai de fourniture a pu être réduit par l'utilisation du fax et du courrier électronique. En ce qui concerne les bibliothèques françaises, Marie-Dominique Heusse a présenté un panorama des efforts récents d'évaluation par enquêtes et questionnaires et un compte rendu des expériences menées actuellement à Toulouse, où un logiciel spécialement aménagé permet, à partir des données statistiques recueillies, de faire tous les tris croisés désirés. Enfin, j'ai pu brièvement exposer le résultat des statistiques et enquêtes menées à Sainte-Genève, les efforts concertés pour restreindre l'utilisation de la salle de lecture comme salle de permanence au détriment de sa fonction de communication et les résultats obtenus par l'augmentation croissante des communications.

Geneviève Boisard  
Présidente de la section des statistiques

crée aux calculs de probabilités, n'a pas été exposée oralement, car elle n'aurait pas été comprise par l'ensemble des participants, dont la formation mathématique est, il faut bien le dire, généralement insuffisante.

La section des statistiques envisage la traduction d'un manuel élaboré à l'usage des bibliothécaires sud-africains, qui pourrait sans doute être utile à l'ensemble des bibliothécaires français.

L'atelier, organisé en commun par la section des statistiques et la section des bibliothèques universitaires a eu beaucoup de succès et a rassemblé une quarantaine de participants. Comme la "poster session" de l'année précédente, il portait sur la mesure des performances des bibliothèques universitaires, sujet qui préoccupe particulièrement la section des bibliothèques universitaires. Plusieurs interventions relatant des expériences allemandes et espagnoles ont fait part des mesures portant sur l'utilisation des col-

lections. Dans tous les cas un pourcentage non négligeable ne fait l'objet d'aucun prêt, ce qui, à une époque de restriction générale des crédits, paraît difficilement tolérable. Cependant le taux d'utilisation ne peut être employé de façon rigoureuse pour déterminer une politique d'acquisition, d'autres facteurs, comme la continuité des collections devant entrer en ligne de compte. Partout la langue est un élément essentiel de non communication, le français semble très peu lu. Il semblerait intéressant de procéder à de semblables évaluations dans nos bibliothèques universitaires, en séparant sciences humaines et sociales et sciences humaines, pour déterminer

## Table ronde sur la formation professionnelle continue

La formation continue pour les bibliothécaires en Chine, en Inde et en Nouvelle-Guinée fut discutée à la séance générale organisée par La Table ronde sur la formation professionnelle continue.

Tout d'abord, John Evans, Directeur du Département d'études, d'information et de bibliothéconomie de l'Université de Papouasie en Nouvelle-Guinée, décrit le développement de la formation professionnelle dans les Etats des Iles du Pacifique et particulièrement la formation continue. Il expliqua les problèmes considérables engendrés par la situation géographique, ainsi que le niveau minimum acquis en formation de base. Parmi les solutions entreprises il a cité les efforts pour créer de nouvelles structures de diplômes, des documents de planification au niveau national et régional, pour déterminer une politique de ressources humaines dans le domaine des services de l'information. Enfin, il souligna le besoin urgent que des groupes tels que la Table ronde de l'IFLA se penchent sur cette question et travaillent sur l'établissement d'un système de formation professionnel mieux adapté à cette région.

Le Professeur Raju de l'Université d'Osmanie à Hyderabad, (Inde) parla d'un plan du Gouvernement indien pour l'amélioration de la formation des professeurs de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Des cours de révision et de mise à niveau sont organisés par des collèges créés dans le cadre de ce plan. A.A.N. Ranu décrit en détail les cours proposés à Osmania University, site d'un modèle expérimental du genre établi en 1987. Il suggéra que le contenu des cours proposés pourrait être appliqué dans d'autres pays de la région désireux d'améliorer la formation continue pour des bibliothécaires universitaires.

Dong Xiaoying, de l'Université de Pékin, présenta une rétrospective sur l'évolution de la formation professionnelle continue en Chine. En 1983, une estimation publiée lors d'un congrès national sur l'éducation bibliothéconomique indiquait que plus de 90 % du personnel des bibliothèques n'avait aucune formation professionnelle. Avant 1980, il n'y

avait que deux écoles de bibliothécaires en Chine, avec 100 diplômés par an. Cependant d'autres écoles furent rapidement fondées et la formation continue devint le complément essentiel de l'éducation supérieure. Un programme très diversifié répondit aux besoins urgents

créés par le développement intensif des bibliothèques durant ces dix années. Des changements sont prévus pour les années 90, basés sur la formation sur le terrain et la liaison directe avec une qualité accrue dans le travail. Etant donné l'évolution économique et technologique, Xiaoying prévoit qu'encore plus d'importance sera donnée à la formation professionnelle dans les années à venir.

Toby G. Stone

## Division des activités régionales

### *L'information scientifique et technique dans les pays en développement*

Au congrès, de nombreuses communications concernaient l'information scientifique et technique des Pays en dévelop-

pement. Il est difficile de les résumer toutes. Aussi avons-nous choisi de vous présenter dans un premier temps celle de Kishni Navalani, professeur de bibliothéconomie à Punjabi University qui avait pour titre : *Politique nationale de l'information et Pays du Tiers monde*. Kishni

Navalani a insisté sur le rôle essentiel de l'information dans une société et dans son développement. Une politique de l'information est donc nécessaire pour faciliter une meilleure utilisation des ressources afin d'assurer une égalité des chances.

Après avoir rappelé les recommandations de l'UNESCO, il a souligné l'effort réalisé en Inde ; cela dès 1944 avec les écrits de S.R. Ranganathan *Post war reconstruction of Libraries*. Le principal objectif est de favoriser, faire connaître et soutenir l'organisation, la disponibilité et l'utilisation de l'information dans tous les secteurs d'activité du pays. Compte tenu de cet objectif, la tâche essentielle consiste à établir et maintenir les bibliothèques publiques gratuites, ces bibliothèques étant le coeur du système éducatif.

Kishni Navalani dépasse l'exemple de l'Inde pour faire une analyse générale

des problèmes des Pays du Tiers monde, pays qui vivent dans plusieurs siècles à la fois. La connaissance des bibliothèques est très souvent absente des zones rurales du Tiers monde. Il y a un réel problème d'alphabétisation et la plupart des écoles primaires n'ont pas de bibliothèques. Comment dans ces conditions, inculquer l'habitude de la lecture ? D'autre part, le financement constitue le moteur de toute implantation. Or pour beaucoup de pays du Tiers monde, croissance économique et expansion sont des phénomènes récents. Ces pays actuellement connaissent une crise économique et dans ces conditions assurer à tous l'accès à l'information tient plus du voeu pieux que de la réalité.

Dans sa conclusion, il insiste sur le fait qu'il faut sensibiliser les gens à la façon dont on obtient l'information. Il faut convaincre la population qu'une bibliothèque joue un rôle important dans sa vie. Le recul de la pauvreté et "l'éradication" de l'analphabétisme font partie du développement. Dans les pays du Tiers

Monde, de nombreux organismes internationaux tels que l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale ont reconnu que les bibliothèques jouaient un rôle vital en tant que partenaires de la promotion

et de l'effort d'alphabétisation. Aussi Kishni Navalani demande-t-il que les Nations Unies déclarent une année internationale des bibliothèques pour sensibiliser le public, les gouvernements au besoin en bibliothèques et services d'information nécessaires à la croissance des nations.

Une autre intervention a retenu notre attention, celle de Mariétou Diongue-Diop, Bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

L'ensemble de ces interventions a montré les lacunes de l'information scientifique et technique dans les Pays en développement. Ces pays ne voient pas toujours l'information comme une priorité. Or il est indispensable qu'une politique nationale d'information soit élaborée afin que l'aide internationale aux pays qui ont envie de développer l'information, soit mieux appropriée

Marie-Joëlle Tarin